



Reconnaissance en paternité

Par **lemanimoi**, le 12/02/2013 à 05:46

bonjour

moi ami désire reconnaître sa fille de 33 ans quelle la procédure a suivre ?? Avec mes remerciements

Par **amajuris**, le 12/02/2013 à 10:14

bjr,

il doit se rendre dans une mairie, si celle-ci est différente du lieu de naissance il lui faut un extrait d'acte de naissance.

il faudra bien sur qu'il n'existe d'autre filiation paternelle pour cette femme.

elle conservera son nom de famille.

cdt